



Code de Conduite

Juillet 2024

Notre vision est d'être
l'écosystème technologique
de premier plan qui
connecte le marché
secondaire automobile.

Introduction

Chers collègues,

Depuis sa création en 2008, notre entreprise a connu une croissance fulgurante. Nous sommes présents sur les marchés européens les plus importants et nos employés proviennent de différents pays, régions linguistiques, systèmes judiciaires et cultures.

En tant qu'organisation tournée vers l'avenir, AUTODOC* s'engage fermement à protéger les droits humains, à promouvoir la dignité et le bien-être de ses employés ainsi que des travailleurs de sa chaîne de valeur, et à cultiver des relations positives avec les communautés au sein desquelles elle opère. Chez AUTODOC, nous considérons la croissance et le succès non seulement en termes de chiffres et de bilans, mais aussi dans une dimension sociale, humaine et très personnelle.

La question est : Comment pouvons-nous prospérer et réussir ensemble ? Comment pouvons-nous créer une culture dans laquelle chaque employé peut se développer, contribuer et s'épanouir ? Nous pensons qu'une croissance saine et durable n'est possible qu'avec une liberté personnelle combinée à des lignes directrices claires fondées sur des valeurs. Nous sommes convaincus que la pensée et l'action holistiques, prenant en compte les défis sociaux, écologiques et économiques, constituent la base fondamentale d'une croissance durable. Cela comprend également notre engagement clair en faveur des droits humains et des normes environnementales et sociales. Cet engagement s'applique à la fois à nos activités commerciales, à nos chaînes d'approvisionnement internationales, à nos employés et à nos partenaires commerciaux.

Cela signifie qu'il faut se mettre d'accord sur la portée de l'action individuelle et sur des règles contraignantes pour tous. Le code de conduite d'AUTODOC* en est la base : il définit qui nous sommes et comment nous souhaitons nous comporter, comment nous travaillons et interagissons au sein de l'entreprise ainsi qu'avec les clients et les partenaires, et décrit notre stratégie en matière de droits humains. Ce code s'applique à l'ensemble du groupe de sociétés, à tous ceux qui travaillent pour AUTODOC et à ceux qui souhaitent se développer et réussir avec nous aujourd'hui et à l'avenir, y compris nos fournisseurs et autres partenaires commerciaux, qui acceptent de respecter les règles et les valeurs que nous avons définies. Le respect des droits humains et des normes environnementales forme une partie intégrante de notre travail quotidien.



Dmitri Zadorojnii
PDG



Lennart Schmidt
Directeur financier

* AUTODOC désigne AUTODOC SE et ses sociétés affiliées au sens de l'article 15 et suivants de la loi allemande portant sur les sociétés anonymes (Aktiengesetz, German Stock Corporation Act).

Nos valeurs

Un succès durable nécessite une base solide. Pour y parvenir, nous avons besoin d'une culture de respect vis-à-vis des employés, des clients, de la société et de l'environnement, visant à comprendre leurs besoins et à prendre en compte leurs préoccupations. Une culture d'entreprise saine ne peut être atteinte qu'en tant qu'équipe, alimentée par nos perspectives individuelles, indépendamment de notre fonction. C'est à nous d'adopter et de défendre ces valeurs.

I. Centrage sur la clientèle

En comprenant et en anticipant les besoins de nos clients, nous fournissons des produits et des services de haute qualité qui dépassent leurs attentes.

L'expérience client est le moteur de nos décisions commerciales. Les clients n'ont pas besoin de nous, nous avons besoin d'eux. Lorsqu'ils sont au centre de toutes nos actions, nous développons des solutions qui transforment les clients en fans permanents. Ce qui compte, c'est de gagner leur confiance.

II. Responsabilisation

Chacun est responsable de ses paroles, de ses actions et de ses résultats. Nous avons la responsabilité et le devoir de prendre des décisions et de nous faire mutuellement confiance pour nous approprier la situation.

Nous considérons les défis comme une opportunité de nous dépasser et prenons volontiers des décisions audacieuses avec conviction et un grand engagement. Nous n'avons pas peur de faire des erreurs car nous comprenons qu'elles font partie du processus d'apprentissage. Nous veillons à toujours disposer de toutes les informations et données dont nous avons besoin pour étayer nos décisions et assumer la responsabilité de notre travail.

Nous montrons l'exemple. Quel que soit l'intitulé du poste, nous guidons et inspirons par notre comportement, en encourageant les autres à faire de même.

III. Collaboration

Nous ne pouvons réaliser des choses extraordinaires que lorsque nous travaillons en équipe pour atteindre un objectif commun.

Nous faisons un effort particulier pour briser les cloisons en honorant nos engagements et en instaurant la confiance par des actions responsables et des relations honnêtes. Nous nous épanouissons lorsque nous reconnaissons les besoins, les forces et les contributions positives des uns et des autres, en nous aidant et en nous soutenant mutuellement dans l'intérêt d'un objectif commun.

IV. Inclusion

Nous nous efforçons de créer une culture dans laquelle chacun peut se sentir en sécurité et soutenu. Nous prônons la valeur de la diversité et des différences individuelles pour créer un lieu de travail ouvert, respectueux et inclusif, tant au niveau local que mondial. Les points de vue différents nous rendent plus forts.

Nous nous traitons mutuellement avec respect. Nous n'acceptons pas la discrimination ou le harcèlement. Nous traitons et valorisons chaque personne comme un individu doté de talents, de besoins et de défis uniques, afin de créer un environnement dans lequel les individus peuvent se sentir à leur place. Tout individu a les mêmes droits et les mêmes opportunités, quels que soient son âge, sa nationalité, son ethnicité, sa religion, son genre ou son orientation sexuelle.

Comment nous mettons nos valeurs en pratique

Comment nous travaillons

Les droits humains et l'environnement

Nous sommes conscients de notre responsabilité d'entreprise : non seulement en ce qui concerne le respect des lois en vigueur et des normes internationalement reconnues, mais aussi en particulier pour protéger les droits humains et l'environnement dans le cadre de nos propres activités commerciales et de nos chaînes d'approvisionnement mondiales. Les droits humains appartiennent à tout le monde, et nous ne tolérons aucune forme de violation des droits humains. Les principes d'AUTODOC sont communiqués dans ce Code de conduite que tous les employés et partenaires commerciaux d'AUTODOC doivent respecter. AUTODOC attend de ses employés et de ses partenaires commerciaux qu'ils soutiennent les droits humains et qu'ils respectent les normes et les lois établies dans leur travail quotidien.

Lois et concurrence loyale

AUTODOC respecte les règles, les réglementations et lois locales, nationales et internationales en vigueur, ainsi que ses propres critères d'éthique élevés. AUTODOC mène ses relations commerciales de manière équitable et attend de ses partenaires commerciaux qu'ils agissent avec la même intégrité. Nous ne nous engageons pas dans des ententes illicites, des manipulations de marché, des délits d'initiés ou d'autres pratiques commerciales déloyales et nous opérons sur les marchés financiers conformément aux exigences réglementaires pertinentes.

Confidentialité des données

Le respect de la confidentialité et de la protection des données sont des évidences et constituent une tâche partagée par tous les employés d'AUTODOC. Les données personnelles de nos clients, employés et utilisateurs sont traitées de manière responsable et avec soin. AUTODOC traite les données personnelles de manière transparente et exclusivement dans le cadre de notre autorisation. Si les données ne sont plus nécessaires, elles sont supprimées ou anonymisées. AUTODOC se conforme sans délai aux demandes de suppression des personnes concernées.

Conformité commerciale

Le commerce de biens, de services et de technologies est réglementé par des lois nationales et internationales. Dans l'achat ou la vente transfrontalière de produits, de services et de technologies, AUTODOC respecte les lois commerciales et douanières. Cela inclut le respect des embargos commerciaux, des sanctions, des réglementations en matière de douane, d'importation et d'exportation en vigueur.

Toutes les importations et exportations doivent être déclarées correctement et de manière transparente aux autorités. La conduite légale des affaires d'importation et d'exportation doit être évaluée à l'avance par les experts responsables du commerce extérieur sur la base des réglementations en vigueur.

Lutte contre le blanchiment d'argent

AUTODOC s'engage à respecter toutes les lois applicables en matière de lutte contre le blanchiment d'argent. Le blanchiment d'argent consiste à déguiser l'origine criminelle d'argent ou de biens pour leur donner l'apparence de provenir d'une source légale. Une partie essentielle des précautions contre

01

le blanchiment d'argent est la procédure de diligence raisonnable réalisée par les partenaires commerciaux visant à identifier les contreparties, à vérifier la tenue correcte des dossiers financiers et à la surveillance continue des processus de paiement.

Lutte contre la corruption

L'octroi illégal d'avantages à des tiers tels que des fonctionnaires ou des employés d'entreprises privées est interdit chez AUTODOC (sauf en cas d'urgence légale pour protéger la vie, la santé ou la liberté personnelle des employés). Cette règle s'applique quelles que soient la personne, la région du monde ou la raison pour laquelle quelqu'un souhaite accorder de tels avantages. La règle anti-corruption signifie également que les employés d'AUTODOC n'exigent, n'acceptent, n'offrent ou n'accordent aucun avantage personnel en rapport avec les activités commerciales d'AUTODOC.

Procédure de diligence raisonnable des partenaires commerciaux

L'intégrité commence chez nous et est également attendue de nos partenaires commerciaux. Nous nous conformons aux lois applicables qui affectent nos opérations et respectons des critères d'éthique élevés. Nous attendons la même chose de tous ceux avec qui nous faisons des affaires. Pour répondre à ces exigences, et pour atténuer le risque d'être impliqué dans des activités illégales ou de publicité négative, nous devons savoir avec qui nous faisons des affaires. Cela inclut nos clients, nos agents, nos fournisseurs et autres partenaires commerciaux. Tous nos partenaires commerciaux doivent être sélectionnés avec soin.

Sécurité informatique

En tant qu'entreprise leader du e-commerce, la protection de nos systèmes informatiques et la sécurité des données commerciales ainsi que celle des données de nos clients sont des priorités absolues pour nous. C'est pourquoi nous nous tenons au courant des dernières évolutions dans ce domaine et appliquons des règles et des processus rigoureux pour protéger notre entreprise, nos partenaires et nos clients contre les cyberattaques.

Information financière

Nos rapports financiers sont réalisés conformément aux normes comptables locales et internationales et reflètent l'état actuel des actifs, de la situation financière et des bénéfices d'AUTODOC. En outre, les taxes et les charges assimilées à des taxes doivent être déclarées et payées conformément aux lois en vigueur.

Sécurité et qualité des produits

La sécurité et la qualité des produits sont des priorités absolues chez AUTODOC. Nous avons élaboré des normes pour fournir à nos clients des produits sûrs et de haute qualité. Nous examinons chaque indication de défaut avec le plus grand soin et nous travaillons constamment à développer et à améliorer notre gamme de millions de produits.

Comment nous nous traitons mutuellement au travail

Chez AUTODOC, nous sommes convaincus que notre succès est dû à nos employés. C'est pourquoi il est si important pour nous de créer un environnement de travail sûr, sain et positif dans lequel tous nos collègues peuvent se sentir à l'aise et s'épanouir. Cela comprend également un lieu de travail qui respecte toutes les réglementations pertinentes en matière de santé et de sécurité au travail.

En tant qu'employeur, nous souhaitons offrir non seulement un environnement de travail positif, mais aussi de la place pour le développement personnel. Cela signifie que nous encourageons la diversité et nous assurons que les droits de chaque individu sont respectés.

En termes concrets, cela signifie que :

- Nous nous traitons mutuellement de manière équitable et avec respect, quels que soient l'origine de l'autre personne, son âge ou sa jeunesse, ses croyances, son genre ou la personne qu'elle aime.
- Nous intégrons les personnes handicapées et veillons à ce que tous les collègues puissent se sentir comme des membres égaux de l'équipe AUTODOC.

En tant qu'entreprise internationale, nous bénéficions largement de la diversité et de la richesse des expériences que nos employés apportent avec eux. C'est pourquoi nous encourageons la diversité et le respect des différences culturelles.

Nous traitons les litiges et les divergences d'opinion avec respect.

Ce qui est attendu de chaque employé :

- Un comportement professionnel et éthique
- Le respect des principes établis dans ce Code de conduite
- Le signalement des violations des principes du Code de conduite à travers les canaux définis dans ce document

Exigences particulières pour les managers et les employés occupant un poste de leader :

- Agir en tant que modèle et ambassadeur du Code de conduite
- Donner des instructions et guider les employés dans le cadre du Code de conduite
- Consulter le responsable local des ressources humaines ou le Service de conformité juridique à Berlin en cas d'éventuelles violations du Code de conduite.

03

Comment nous gérons nos ressources

Protection des biens, des actifs de la société et des données confidentielles

Les biens d'AUTODOC et de nos partenaires commerciaux ne peuvent être utilisés à des fins personnelles ou au profit personnel de tiers.

Nous sommes tous responsables de la protection des biens d'AUTODOC. Cela inclut :

- Le stock en entrepôt, par exemple les pièces et accessoires pour voiture et moto
- Les terrains et les biens immobiliers ainsi que les équipements associés
- Les véhicules
- Le matériel de travail quotidien, tel que des outils et des équipements techniques de toutes sortes
- Les ordinateurs, les ordinateurs portables, les systèmes informatiques, les téléphones
- Les informations et les ressources financières
- La propriété intellectuelle et les marques déposées

L'utilisation à des fins privées des biens de l'entreprise est autorisée uniquement dans le respect des règlements individuels ou de l'entreprise concernés et/ou des pratiques de l'entreprise. Cela s'applique également au savoir-faire et à la connaissance d'informations confidentielles qui ne peuvent être divulguées sans examen et autorisation préalables. Nos employés et nos partenaires commerciaux sont tenus de respecter la confidentialité. Les informations concernant et provenant d'AUTODOC ne peuvent être communiquées qu'à des destinataires externes et internes autorisés.

Conflits d'intérêts

Chaque employé est tenu de divulguer les situations dans lesquelles ses intérêts et ceux de l'entreprise sont en conflit. Nous agissons dans le meilleur intérêt d'AUTODOC et maintenons la réputation de la société. Les connexions personnelles ou les intérêts privés ne doivent pas influencer les activités commerciales ou la prise de décision. Les employés doivent informer directement leur superviseur de toute circonstance extérieure à l'environnement professionnel susceptible d'influencer leurs décisions professionnelles. Si les employés ont des questions ou des doutes sur l'existence ou sur la possibilité d'un conflit d'intérêts, ils doivent consulter leur contact local du Service de gestion du personnel et le Service de conformité juridique à Berlin.

Responsabilité

Fiabilité et transparence

AUTODOC encourage une culture de la transparence dans le cadre de laquelle les préoccupations peuvent être exprimées librement et en toute confiance sans crainte de conséquences négatives. Nos clients, nos partenaires commerciaux et nos employés peuvent compter sur nous pour faire ce que nous disons et dire ce que nous faisons. Nous tenons nos promesses et nous nous engageons à faire preuve de transparence et d'ouverture de dialogue. Cela est particulièrement vrai lorsqu'il est nécessaire de peser et de concilier des opinions et des intérêts différents.

Réseaux sociaux et internet

L'utilisation des réseaux sociaux est un élément important de notre succès. Par conséquent, nous accordons une grande importance à pratiquer une communication ouverte, honnête et juste. Ces principes s'appliquent également à nos employés, qui savent qu'AUTODOC ne tolère pas la discrimination, les insultes ou le harcèlement sur les réseaux sociaux. Nous ne partageons pas non plus de données confidentielles ou de données personnelles via les réseaux sociaux. Nous marquons clairement une distance avec l'extrémisme politique. Pour notre marketing en ligne, nous avons élaboré des directives strictes qui déterminent dans quels environnements notre publicité peut ou ne peut pas apparaître. Les violations de ces directives, telles que le placement de publicité sur des sites internet extrémistes, ne seront pas tolérées par la direction de l'entreprise.

Droits humains et normes sociales

AUTODOC est fermement engagé en faveur des droits humains et s'assure que des normes sociales sont définies et suivies. Notre objectif est de fournir à chaque employé un environnement de travail sûr, sain et non discriminatoire dans lequel chacun est libre de se développer et de grandir ensemble. Par ailleurs, nous évaluons régulièrement nos fournisseurs et nos partenaires commerciaux et nous approvisionnons uniquement auprès de partenaires qualifiés (approuvés) qui s'engagent à respecter les droits humains et les normes sociales.

AUTODOC reconnaît que certains droits sont confrontés à des risques plus importants en raison des caractéristiques spécifiques des activités d'AUTODOC dans la vente au détail, l'industrie automobile et la logistique. Pour gérer les risques liés aux droits humains et à l'environnement, nous avons mis au point un système complet de gestion des risques qui comprend l'identification, l'analyse et l'évaluation des risques, la mise en œuvre de mesures préventives, correctives et d'atténuation adaptées aux risques, ainsi que la surveillance et le signalement des risques, ce qui nous permet de revoir et d'adapter chaque année notre stratégie en matière de droits humains.

L'avenir et l'environnement

AUTODOC intègre également les intérêts des générations futures dans sa prise de décision. Cela signifie que : la protection de notre environnement et l'utilisation responsable des ressources naturelles sont pour nous des priorités absolues. Nous nous engageons à mettre en place des pratiques de diligence raisonnable basées sur les risques environnementaux concernant à la fois notre secteur d'activité et notre chaîne d'approvisionnement. Nous faisons des affaires avec efficacité et alignons nos décisions d'entreprise sur notre stratégie de durabilité en tenant compte du type et des facteurs de risque de l'activité commerciale ainsi que de leur impact potentiel sur l'environnement.

05

Appliquer et faire respecter le Code de conduite

Portée du Code de conduite

Chacun est responsable de son comportement. Le Comité de gestion et l'Équipe de direction sont tenus de créer l'environnement nécessaire au respect des lois et des réglementations en vigueur et de maintenir des mécanismes de contrôle appropriés et efficaces. Chaque employé ainsi que chacun de nos partenaires commerciaux est responsable d'agir dans le cadre des lois et des directives pertinentes et du présent Code de conduite dans l'accomplissement de ses tâches. Les managers sont tenus de guider leurs employés et de servir de modèles à leurs équipes. Lors de l'application des règles du Code de conduite, les unités commerciales des autres pays doivent également respecter les lois nationales pertinentes et la culture du pays.

Le Code de conduite est le fondement de notre comportement quotidien dans nos environnements professionnels respectifs. AUTODOC a développé d'autres politiques et directives internes concernant des domaines de risques particuliers, telles que :

- La politique de protection des données,
- La politique de conformité en matière d'exportation,
- La politique anti-corruption,
- La politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et la politique sur le respect des règles anti-trust.

Nous proposons également des formations dans ces domaines et d'autres domaines cruciaux à intervalles réguliers. D'autres instructions et procédures opérationnelles standard sont disponibles dans les services respectifs. Elles peuvent être trouvées sur l'intranet d'AUTODOC ou demandées au manager responsable.

Prises de décisions

Aucune règle ou directive ne peut prévoir toutes les situations possibles ou tous les problèmes éthiques. Dans notre travail quotidien, nous devons souvent décider si certaines actions sont appropriées ou non. Les questions suivantes peuvent vous aider à prendre la bonne décision :

- Ma décision est-elle basée sur mon meilleur jugement, mon bon sens et les valeurs de notre entreprise ?
- Est-ce que j'agis dans le meilleur intérêt d'AUTODOC ?
- Ma décision est-elle conforme aux exigences légales et réglementaires ainsi qu'aux règles et règlements internes ?
- Les processus de travail sont-ils sûrs et présentent-ils un danger pour les personnes ou l'environnement ?
- La réputation d'AUTODOC est-elle protégée ?

Si vous n'êtes pas certain de la réponse à l'une de ces questions, vous devez consulter votre manager, les services concernés ou le Service de conformité juridique à Berlin pour obtenir de l'aide.

Le signalement d'activité suspecte

Être un partenaire fiable et de confiance pour nos fournisseurs, nos clients, nos employés et nos actionnaires et éviter les risques susceptibles de nuire à notre entreprise sont les clés de notre réussite. AUTODOC offre donc aux employés et aux tierces parties la possibilité de signaler toute violation potentielle des lois ou des politiques, ou toute préoccupation concernant les pratiques d'AUTODOC en termes de droits humains. Les lanceurs d'alerte sont protégés afin qu'ils n'aient pas à craindre de conséquences négatives et/ou de représailles. Tous les signalements et toutes les informations restent confidentiels conformément aux exigences légales.

Tous les signalements sont minutieusement vérifiés, les cas suspects font l'objet d'une enquête et des mesures appropriées sont prises si nécessaire.

Veillez fournir des informations sur les possibles violations par les canaux suivants :

1. À travers TELL-ME, notre plateforme de lancement d'alerte

2. En personne, en contactant les personnes suivantes :

- L'ambassadeur de la conformité pour la Pologne et la Tchéquie **Joanna Boj**
- L'ambassadeur de la conformité pour la Moldavie **Maria Petrova**
- L'ambassadeur de la conformité pour l'Ukraine et le Kazakhstan **Oleksandr Tselevych**
- L'équipe de conformité de l'entreprise pour tous les autres sites.

3. Par e-mail :

AUTODOC SE
Personnel/confidentiel
Vice-présidente en charge de la conformité
Kurfürstendamm 22

D-10719 Berlin

Violations et conséquences

Les violations du Code, des politiques de l'entreprise et de la loi ne seront pas tolérées et seront sanctionnées de manière appropriée. Chaque signalement suspect fera l'objet d'une enquête approfondie. Chacun d'entre nous est tenu de connaître les dispositions légales pertinentes et doit contribuer à ce que les autres employés et/ou collègues les connaissent et les respectent également. Toute personne jouant un rôle de leader est tenue de donner le bon exemple. Les employés d'AUTODOC peuvent lui faire confiance pour répondre de manière appropriée aux violations des politiques internes, de ce Code de conduite ou de la loi.

06

Entrée en vigueur

Ce Code de conduite entre en vigueur le jour de sa signature par le Directeur général d'AUTODOC et s'applique à tous les employés d'AUTODOC. Il peut être modifié, complété ou révoqué à tout moment sans préavis.

 **AUTODOC**